

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSUR

N° d'imprimé : S 632059054

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL																		
Contrôle technique complémentaire	05/09/2024	24065734																		
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																			
Favorable	Défaillance(s) mineure(s) 8.2.22.c.1. OPACITE : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0380 Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 11/10/2018 : 120052km / 06/09/2019 : 142080km / 15/09/2020 : 160137km / 01/09/2021 : 182365km / 12/10/2022 : 201797km / 04/09/2023 : 220865km /																			
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ	VP218																			
03/09/2025																				
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE																				
Contrôle technique périodique																				
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																				
N° D'AGRÈMENT : S0915068																				
(9) RAISON SOCIALE : CHILLY AUTO BILAN																				
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0169209891 4 RTE de Longjumeau 91380 CHILLY MAZARIN																				
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																				
N° D'AGRÈMENT : 091S1334 SIGNATURE : 																				
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																				
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1 ^{ère} mise en circulation																				
CY-908-VS (F) 16/10/2017 23/09/2013																				
Marque Désignation commerciale																				
RENAULT MASTER																				
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre																				
VF1MAA2DB49212082 N1 CTTE																				
Type/CNIT Énergie																				
N10RENCT315K141 GO																				
Document(s) présenté(s)																				
Certificat d'immatriculation.																				
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																			
241150	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>AVANT</th> <th>ARRIERE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (0,51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1</td> <td colspan="4"></td> </tr> </tbody> </table>			AVANT	ARRIERE		G	D	G	D	Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (0,51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1				
	AVANT	ARRIERE																		
	G	D	G	D																
Emissions à l'échappement :																				
Opacité des fumées (0,51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1																				
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE																				
PROCÈS-VERBAL N° : DATE :																				
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :																				